



PROBLEME DE RECOUVREMENT DE DEPOT DE GARANTIE

Par **pachat**, le **16/07/2014** à **23:13**

Bonjour,

2 mois après notre sortie d'un logement dont nous étions locataires, notre ancien propriétaire nous apporte ce soir le chèque de dépôt de garantie amputé de 405euros (sur un montant initial de 860e) ainsi que notre exemplaire de l'état des lieux, qu'il avait conservé, sur lequel des annotations ont été ajoutées après l'entretien d'état des lieux (donc en discordance avec les postes cochés "état d'usage" sur le dit document). Il nous remet également une feuille manuscrite volante avec différents postes et des montants en face, qui justifieraient selon lui le montant de cette retenue. Aucun de ces "problèmes" n'avaient cependant été soulevé lors de la remise des clefs... Est-il réellement dans son droit? Est-il possible pour nous de nous défendre?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Dans l'attente de vous lire,

Mélanie.